



Dernière mise à jour : 23 avril 2019

L'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables permet de réduire la consommation de ressources fossiles et donc de réduire la dépendance énergétique tout en limitant les pressions sur l'environnement, en particulier celles liées aux émissions de polluants atmosphériques.

Croissance de la consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables

En 2016, la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables, telle que définie par la directive 2009/28/CE [\[1\]](#), s'élevait à 14 911 GWh, un chiffre multiplié par 3,5 par rapport à 2000 (4 240 GWh). Cela représentait 12,1 % de la consommation finale brute d'énergie. Cette énergie est utilisée pour trois fins : la production de chaleur, la production d'électricité et le transport. Pour ces trois types d'utilisation, la consommation d'énergie était en forte augmentation entre 2000 et 2016 : multiplication par 2,4 pour la chaleur (de 3 682 GWh à 8 868 GWh), par 8,0 pour l'électricité [\[1\]](#) (de 558 GWh à 4 471 GWh) et par 23,4 pour le transport (de 83 GWh à 1 955 GWh).

Des évolutions dans les modes de production

La production d'électricité à partir de sources renouvelables a connu des changements importants entre 2000 et 2016 avec le développement de nouveaux modes de production. Ainsi l'éolien et le photovoltaïque, quasi inexistant en 2000 (1,2 GWh), se sont développés de manière importante à partir de 2005 et 2010 respectivement. Les énergies éolienne et solaire représentaient plus de la moitié des sources d'énergie renouvelables pour la production électrique en 2016 (2 316 GWh).

Le mix d'énergies issues de sources renouvelables utilisé pour la production de chaleur a connu moins de changements, l'essentiel (94 % en 2016) étant issu de la biomasse solide (bois de chauffage, sous-produits végétaux et animaux, combustibles de substitution).

Enfin, l'évolution constatée pour l'utilisation dans les transports d'énergie produite à partir de sources renouvelables est principalement due au développement des biocarburants routiers (bioéthanol et biodiesel).

Poursuivre le développement du renouvelable

La Wallonie, *via* un accord de coopération intra-belge [\[2\]](#), s'est dotée d'un objectif contraignant concernant la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020 de 1,277 Mtep [\[3\]](#), soit environ 14 850 GWh. Celui-ci était déjà atteint en 2016 (14 911 GWh). Les outils mis en œuvre par les autorités wallonnes pour encadrer et soutenir le développement des énergies produites à partir de sources renouvelables (certificats verts, aides financières...) continuent à être adaptés et/ou renforcés pour atteindre des objectifs plus ambitieux et à plus longue échéance. Le Plan wallon énergie climat 2030 [\[4\]](#) prévoit une consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables de plus de 26 000 GWh à l'horizon 2030, ce qui couvrirait 37 % de la consommation d'électricité et 25 % de la consommation de chaleur [\[5\]](#).

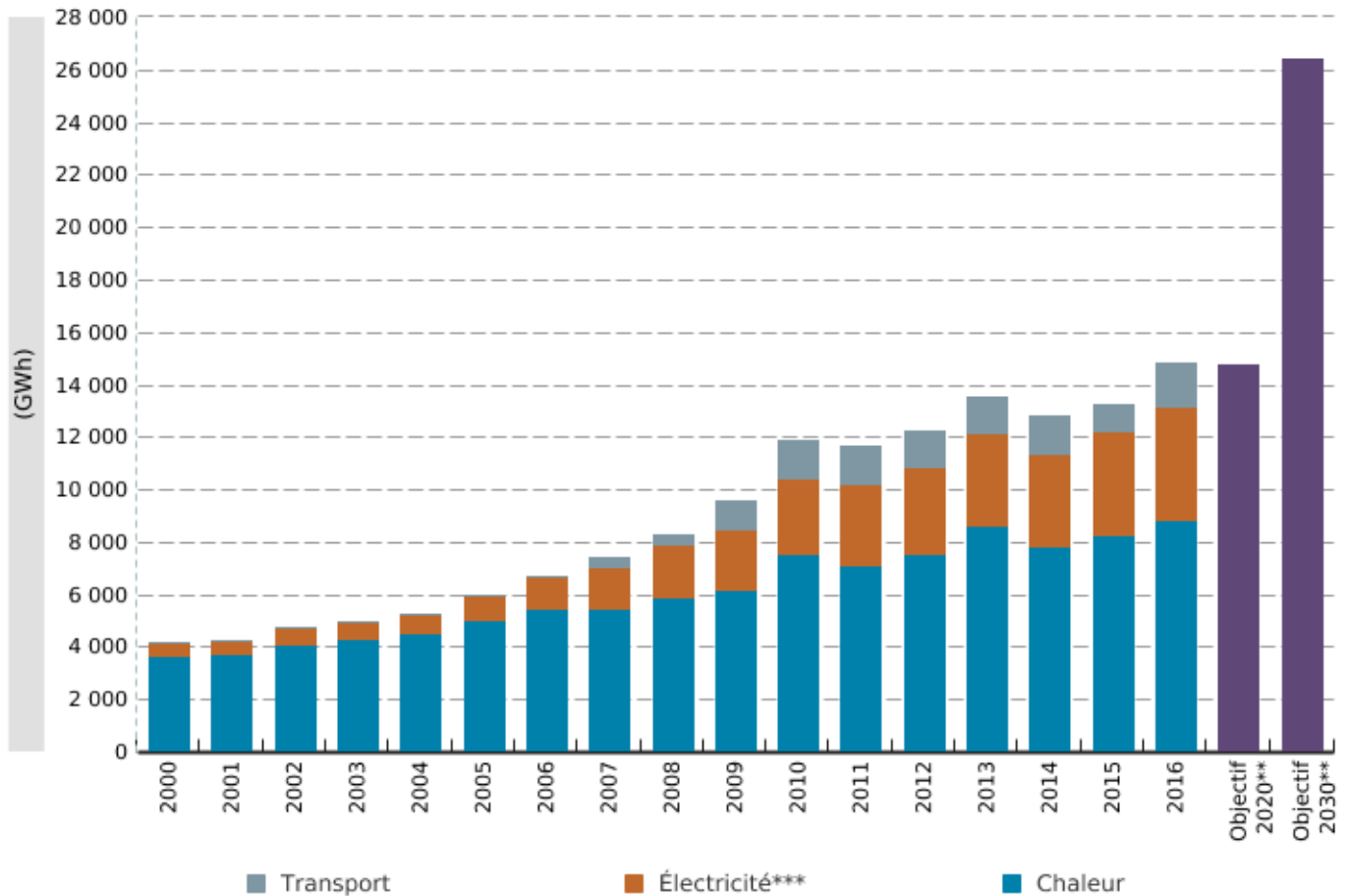
[1] Y compris électricité issue de sources renouvelables utilisée par le transport

[2] Accord de coopération du 12/02/2018 portant sur le *Burden Sharing* intra-belge [\[2\]](#). Cet accord vise entre autres à répartir l'objectif concernant les énergies issues de sources renouvelables attribué à la Belgique par la Commission européenne dans le cadre de la directive 2009/28/CE [\[1\]](#)

[3] Million de tonnes équivalent pétrole

[4] Contribution wallonne au Plan national intégré énergie climat belge 2021 - 2030. Projet approuvé par le Gouvernement wallon le 18/12/2018 [\[1\]](#), mais dont la version ne sera définitive que lorsque le projet de Plan national intégré énergie climat belge 2021 - 2030 [\[1\]](#) aura été approuvé par la Commission européenne (fin 2019).

Consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables en Wallonie, par type d'utilisation*



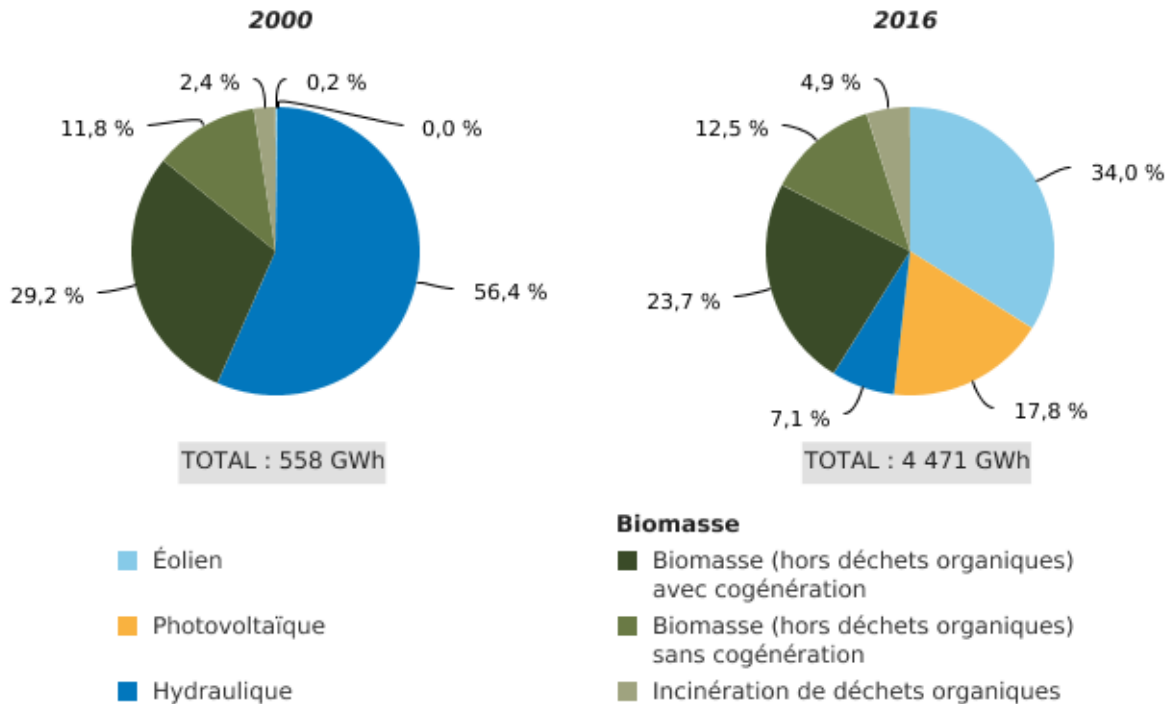
* Données provisoires

** L'objectif pour 2020 est contraignant, il est issu de l'Accord de coopération du 12/02/2018 portant sur le *Burden Sharing* intra-belge [🔗](#). L'objectif pour 2030 est indicatif. Il est issu du Plan wallon énergie climat 2030, contribution wallonne au Plan national intégré énergie climat belge 2021 - 2030. Projet approuvé par le Gouvernement wallon le 18/12/2018 [🔗](#), mais dont la version ne sera définitive que lorsque le projet de Plan national intégré énergie climat belge 2021 - 2030 [🔗](#) aura été approuvé par la Commission européenne (fin 2019).

*** Hors électricité issue de sources renouvelables utilisée par le transport, car déjà comptabilisée dans ce dernier poste

REEW – Source : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques)
© SPW - 2019

Production finale brute d'électricité produite à partir de sources renouvelables en Wallonie (2000 et 2016)



REEW – Source : SPW - DGO4 - DEBD (bilans énergétiques)
© SPW - 2019

+ ÉVALUATION

État : Favorable

- Référentiel : Accord de coopération du 12/02/2018 portant sur le *Burden Sharing* intra-belge [↗](#) L'objectif wallon de consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020 est de 1,277 Mtep, soit environ 14 850 GWh.
- Avec 14 911 GWh en 2016, cet objectif était déjà atteint.

Tendance : En amélioration

Entre 2000 et 2016, la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables en Wallonie est passée de 4 240 GWh à 14 911 GWh. Cette évolution est accompagnée par le développement de nouveaux modes de production, comme l'éolien et le photovoltaïque.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ressources utiles

- Indicateur "*Share of renewable energy in gross final energy consumption*". EEA. [🔗](#)
- Indicateur "Part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique". IWEPS. [🔗](#)
- Portail énergie du Service public de Wallonie. [🔗](#)